

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 11 avril 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
5 avril 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 11 avril à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Jean Jaurès à Saint Pargoire, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel-M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – M. PONCE Jean Claude - Mme MARTIN Françoise – M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André — M. LASSALVY Christian –M. GOMEZ René –Mme BARRAL Hélène- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. MANEIRO Charles - - Mme FOURNEL Michèle – M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. ASENSI Raphaël –M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie – M. ANDRIEUX Jacques – M. REQUIRAND Daniel – Mme GERBAL Renée – M. RUIZ Jean-François – M. ASTIE Michel– M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme WETZEL Anne Marie - Mme GUERRE Nicole – M. PALOC Eric

Absents excusés : M. SALASC Philippe – M. JOVER Jean Marcel - M. POUJOL Robert – M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. - ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. AGOSTINI Jean André – M. ARNAL Richard – Mme VIVEN Isabelle –M. TOURET Jean Louis

Monsieur Jean Marcel JOVER donne procuration à Monsieur André SIDERIS
Monsieur Gérard CABELLO donne procuration à Monsieur Charles MANEIRO
Monsieur Claude CARCELLER donne procuration à Madame Françoise MARTIN
Monsieur Jean Paul BELLOC donne procuration à Monsieur Manuel DIAZ
Madame Anne Marie WETZEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

55-2005

Création du syndicat de développement local du Cœur d'Hérault

Monsieur Louis VILLARET, Président, explique que la Communauté de communes a délibéré en date du 19 juillet 2004 pour demander aux communes membres d'avoir la capacité en terme de compétences pour créer et adhérer au syndicat de développement local du Cœur d'Hérault.

La procédure de transfert de compétences a été opérée récemment entre les communes et la communauté de communes pour la représentation juridique au niveau du syndicat de développement local du Cœur d'Hérault

L'arrêté préfectoral pour cette nouvelle compétence de la communauté de communes est intervenu et il convient désormais de délibérer sur la création du Syndicat.

Le Conseil, Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition ci-jointe de statuts du Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault.
- De donner son accord pour la création et sur l'adhésion au Syndicat de développement local du Cœur d'Hérault.
- De mandater le Président pour accomplir, en relation avec les Services de l'Etat, toutes les démarches nécessaires à la création du Syndicat de développement Local Cœur d'Hérault (SYDEL Cœur d'Hérault).

Fait à Gignac, le 13 avril 2005

Le Président

Louis Villaret